

PRÉSENTÉ

1

179

MEMO180

Consultation sur le développement durable
de la production porcine au Québec

6211-12-007

MÉMOIRE

Présenté au

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Le développement durable de la production porcine au Québec

**Présenté par l'Association pour la Sauvegarde du lac Saint-François
Le 3 avril 2003**

Bureau d'audiences publiques sur le développement durable de l'industrie porcine au Québec

Le bassin de la rivière La Guerre, à Saint-Anicet, est à ce point unique qu'il faut que le BAPE fasse une recommandation particulière pour ce territoire quant à l'épandage de lisier provenant de porcheries.

Mémoire présenté par l'Association pour la Sauvegarde du lac Saint-François
Montréal, 3 avril 2003

L'Association pour la Sauvegarde du Lac Saint-François, créée en 1984, a pour but la protection du lac Saint-François. Les citoyens de la municipalité de St-Anicet, en bordure du lac Saint-François, ont formé cette association parce qu'ils voyaient une détérioration croissante de la qualité de l'eau et par conséquent de la qualité de la vie en milieu rural.

Il y a présentement un fort potentiel de développement animal dans l'ouest de la Montérégie étant donné que cette région n'a pas accumulé de surplus de phosphate comme dans d'autres municipalités au Québec. Face à l'arrivée des porcheries industrielles, les riverains sont présentement très inquiets des conséquences de cette industrie et de l'épandage sur le milieu déjà fragile du bassin de la Rivière LaGuerre et par conséquent du lac Saint-François.

Problématique du bassin de la Rivière La Guerre

Dans la municipalité de Saint-Anicet, *une station de pompage d'une capacité de 150,000 gallons US à la minute (9,5 m3/sec), la plus grosse station de pompage en milieu agricole au Québec, voire dans le nord-est de l'Amérique du Nord, a été construite à l'embouchure de la rivière La Guerre au milieu des années 70, sans étude d'impact sur les terres humides du bassin ou sur le lac Saint-François, un élargissement du fleuve Saint-Laurent.*

Robert (1995) a écrit; "le bassin versant de la rivière La Guerre est constitué de basses terres utilisées par l'agriculture. Il s'agit en partie de terres inondables récupérées par différents artifices dont plus récemment la station de pompage de St-Anicet". Ces pompes sont de plus en plus contestés par des riverains du lac Saint-François, compte tenu de la qualité exceptionnelle des eaux de ce tronçon du fleuve Saint-Laurent et d'une prise de conscience de la nécessité de préserver l'écosystème fluvial.

Dans le bassin de la rivière La Guerre, deux grandes tourbières, le *Large Tea Field* et le *Small Tea Field* se sont développées sur une période s'échelonnant sur plusieurs milliers d'années (Bouchard et Jean, 2001; Jean et Bouchard, 1987). On y retrouve aussi des marais et des marécages. Ces terres humides, qui ont pourtant survécu jusqu'au troisième millénaire, sont maintenant menacées par de nouveaux défrichements récemment requis pour augmenter les surfaces d'épandage de déjections animales. À l'automne 2002, quelques citoyens, ainsi que l'Association pour la Sauvegarde du lac Saint-François ont porté plainte auprès du Ministère de l'Environnement du Québec pour la destruction d'un marécage adjacent au *Small Tea Field* (Bouchard, 23 janvier 2003; Francoeur, 4 et 5 janvier 2003, 7 janvier 2003, 11 et 12 février 2003).

Recommandations :

- 1. Maintenir le moratoire pour permettre au MAPAQ de répondre adéquatement aux questions soulevées, notamment sur la pollution des nappes phréatiques, la pollution diffuse, la préservation des milieux humides et le rôle des bandes riveraines.**

Nous demandons au gouvernement du Québec de démontrer que ces activités agricoles ne sont pas nocives pour la santé des Québécois et des Québécoises et pour les écosystèmes naturels; un organisme indépendant, de la réputation du BAPE, devrait statuer sur la validité des analyses et des recommandations du MAPAQ.

- 2. Tenir compte des spécificités régionales dans l'accord des permis de construction ou d'agrandissement d'une porcherie industrielle.**

Notre région et certainement d'autres régions, à cause de leur proximité à d'importants cours d'eau, de la fragilité de leurs terres ou de leur potentiel élevé pour le récréo-tourisme, ne devraient pas être envahies par des porcheries industrielles.

- 3. Obtenir du Ministère de l'Environnement du Québec les ressources nécessaires pour défendre les intérêts des Québécois et des Québécoises.**

L'implication de la part des citoyens, pour dénoncer et obtenir de l'aide lorsqu'il y a un problème environnemental, demande beaucoup d'énergie et des frais supplémentaires. Il nous faut de l'aide de la part du Ministère de l'Environnement pour faire un contre poids aux industries agricoles soutenues par le MAPAQ et l'UPA.

- 4. Appliquer la Loi sur la protection de l'Environnement, plus particulièrement les zones humides (marais, marécages et tourbières) (article 22) et les bandes riveraines.**

Le Ministère de l'Environnement du Québec doit donc intensifier son programme de cartographie des milieux humides, particulièrement là où se trouvent les plus grandes concentrations de production animale, comme en Montérégie. Il doit sensibiliser les agriculteurs sur le rôle épurateur de ces milieux fragiles. Enfin, il doit poursuivre ceux qui détruisent les milieux humides et exiger leur restauration. L'imposition de restrictions à l'agriculture, par l'établissement de bandes riveraines, est souvent perçue par le monde agricole comme une expropriation de leur territoire qui doit nécessairement être compensée financièrement. Protéger la ressource EAU avec des bandes riveraines adéquates est un devoir et non un caprice. Les propriétaires de résidences, de commerces ou d'industries sont aussi sujets à des zonages restrictifs, limitant souvent la valeur financière ou leur profit; ils acceptent ces restrictions pour le bien-être de la population, sans compensation du gouvernement.

5. Déclarer le bassin de la rivière La Guerre, une zone d'intervention spéciale, comme le lui permet la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adoptée en 1979, à cause du caractère unique de ce territoire.

Ce secteur est tellement particulier que le gouvernement du Québec doit protéger les milieux humides et exiger la restauration des terres humides détruites à l'automne 2002, et constituer des réserves écologiques avec le *Large Tea Field* et le *Small Tea Field*, comme le lui permet sa nouvelle loi, la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, adoptée en décembre 2002.

Le gouvernement doit reconnaître un statut particulier pour ce bassin qui cause un risque unique de pollution dangereuse puisque des *pompes d'une capacité de 150,000 gallons US à la minute (9,5 m³/sec.)* peuvent pomper dans le fleuve Saint-Laurent, de façon sournoise et sans égard de la population riveraine, (en 2002, pendant les congés de la Saint-Jean Baptiste et de la fête du Canada) des eaux possiblement polluées et qui le seront encore plus si des porcheries industrielles sont autorisées. Ces terres sont sujettes à des inondations; le Ministère de l'Environnement doit permettre l'épandage de lisier solide seulement et exiger le respect de bandes riveraines d'au moins *30 mètres* le long des cours d'eau et des milieux humides pour éviter que les nitrates, phosphates et coliformes se retrouvent dans le lac Saint-François.

Nous espérons que ces recommandations seront bien reçues et seront intégrées dans un règlement équitable pour l'ensemble la population rurale.



Ken Hamilton
Président,
Association pour la sauvegarde du Lac Saint-François
1562 route 132
Poste restante
Saint-Anicet, Qc J0S 1M0
cwac@rocler.qc.ca
Téléphone; (514)984-7633

Références

- Bouchard, A. 23 janvier 2003. Marécage de Saint-Anicet. Le ministère de l'Environnement est dans l'erreur. *Le Devoir*, p. A7.
- Bouchard, André & Martin Jean. 2001. Historique d'un paysage de tourbières profondément transformé par l'homme (chapitre 19): 389-398 et 604-605. *In* Payette, S. & L. Rochefort (sous la direction de). *Écologie des tourbières du Québec-Labrador*. Les Presses de l'Université Laval, Québec, Canada, 621 p.
- Francoeur, Louis-Gilles. 9 mai 1999. Stations de pompage. Une rivière en guerre avec la terre. L'Agriculture propose de creuser la rivière La Guerre une deuxième fois. *Le Devoir*, p. A9.
- Francoeur, Louis-Gilles. 4 juillet 2000. La rivière La Guerre pollue de nouveau les plages du lac Saint-François. *Le Devoir*, p. A3.
- Francoeur, Louis-Gilles. 27 juin 2002. Lac Saint-François. Un cas de pollution intense oppose riverains et agriculteurs. *Le Devoir*, p. A4.
- Francoeur, Louis-Gilles. 29 et 30 juin 2002. La rivière La Guerre est dangereuse pour la santé. *Le Devoir*, p. A4.
- Francoeur, Louis-Gilles. 4 et 5 janvier 2003. Montérégie. Les saccages de milieux humides se poursuivent. *Le Devoir*, p. A1 et p. A8.
- Francoeur, Louis-Gilles. 7 janvier 2003. Abattage contesté en Montérégie. Le MENV assure que la coupe d'arbres était légale. *Le Devoir*, p. A2.
- Francoeur, Louis-Gilles. 11 février 2003. Sud du Québec. À la défense des milieux humides. Cinq chercheurs réputés prient le ministre Boisclair d'intervenir. *Le Devoir*, p. A1 et p. A8.
- Francoeur, Louis-Gilles. 12 février 2003. Protection des milieux humides. Le débat est enclenché, dit le ministre de l'Environnement. *Le Devoir*, p. A10.
- Jean, Martin et André Bouchard. 1987. La végétation de deux tourbières de la municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent (Québec). *Can.J.Bot.* 65: 1969-1988.
- Jean, Martin & André Bouchard. 1991. Temporal Changes in Wetland Landscapes of a Section of the St. Lawrence River, Canada. *Environmental Management* 15(2): 241-250.
- Robert, Sylvain. 4 avril 1995. Station de pompage de la rivière La Guerre dans la MRC du Haut-Saint-Laurent. Évaluation de l'effet des ouvrages de sortie du lac St-François sur les niveaux du lac. Section Exploitation, Maisonneuve, Hydro-Québec. Sp.

Lettres d'appuis à la préservation des milieux humides du bassin de la rivière La Guerre

Gisèle Lamoureux

Luc Lavoie

Serge Payette

Line Rochefort et Monique Poulin

Claude Lavoie

Carte de la région du Lac St-François



Le 13 janvier 2003

Monsieur le Ministre,
André Boisclair
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30^{ième} étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec
QC, G1R 5V7

Objet : protection de milieux humides dans le bassin de la rivière La Guerre

Monsieur le Ministre,

Nous avons récemment été informés, à la fois par M. Louis-Gilles Francoeur, journaliste au Devoir et par M. André Bouchard, Directeur de l'Institut de recherche en biologie végétale à l'Université de Montréal, de la destruction des marais bordant la tourbière du Small Tea Field dans la MRC du Haut-Saint-Laurent et ce, pour la création de nouvelles surfaces d'épandage nécessaires aux activités d'élevage bovin. Nous aimerions vous faire part de notre opinion en regard à cette pratique et aux effets qu'elle peut avoir sur la tourbière située en proximité.

D'abord, dans une lettre du 4 novembre 2002 à Madame Geneviève Plante, agronome à votre ministère, direction régionale de Chaudière-Appalaches, nous nous opposons fortement à toute mesure menant à la transformation des tourbières de Chaudière-Appalaches et des autres régions du Québec en terres cultivables afin d'y épandre le purin

de porc. Madame Plante nous avait fait part des ses craintes quant à cette pratique qui menaçait d'être appliquée dans cette direction régionale. Trois raisons majeures motivaient notre démarche, à savoir 1) que les tourbières ne constituent pas une ressource renouvelable, 2) que moins de 1 % des superficies de tourbière sont protégées à l'heure actuelle au Québec et 3) que les conséquences d'un épandage de purin dans ou à proximité des tourbières sont manifestement très sérieuses d'un point du vue environnemental.

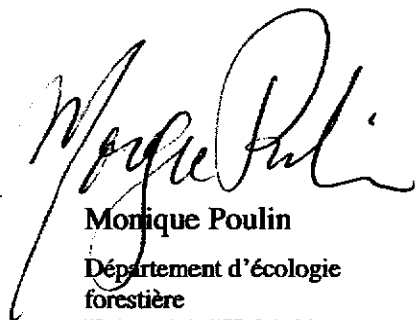
En effet, les tourbières représentent des écosystèmes où le dépôt de tourbe s'est accumulé sur des milliers d'années et sont très sensibles aux perturbations anthropiques. En particulier, les tourbières sont des milieux pauvres en éléments nutritifs et ne peuvent recycler des quantités importantes d'azote pouvant être apportées par la pluie et le vent à partir des sites d'élevage animal ou d'épandage. Entre autres, ceci est dû à la faible croissance annuelle des plantes de tourbière et au fait que les conditions aérobies (en présence d'oxygène) occupent une très mince couche en surface du dépôt de tourbe, ce qui restreint les processus de nitrification de l'ammoniaque en nitrate. Les portions ombrotrophes de la tourbière du Small Tea Field seraient particulièrement sensibles aux apports additionnels d'azote puisque ce type de tourbière n'est alimenté que par la pluie et les dépositions sèches.

Non seulement l'épandage de déjections porcines ou bovines dans ou à proximité d'un milieu humide va à l'encontre de la *Politique fédérale sur la conservation des terres humides* (Gouvernement du Canada 1991¹), mais cette pratique doit avoir été autorisée par le Ministre, selon l'article 22 de la loi sur la qualité de l'Environnement, Gouvernement du Québec (L.R.Q., 1997, chap. Q-2). Comme vous le savez, la réglementation relative à l'exploitation et à la gestion de la plupart des milieux humides du Canada est de responsabilité provinciale et quiconque érige ou modifie une construction, exécute des travaux ou des ouvrages, entreprend l'exploitation d'une

¹ Gouvernement du Canada, 1991. La politique fédérale sur la conservation des terres humides. Environnement Canada, Ottawa.

industrie quelconque doit obtenir préalablement un certificat d'autorisation du Ministre de l'environnement. Nous vous posons alors la question à savoir si les permis d'autorisation ont été émis à l'égard de la destruction des marais bordant la tourbière du Small Tea Field dans la MRC du Haut-Saint-Laurent ou bien si les individus concernés ont procédé à une telle pratique en contournant la loi qui vise à protéger les milieux humides de notre Province. En tant que spécialistes des tourbières, nous aimerions vous inciter à étudier ce cas particulier plus en détails et à prendre les mesures nécessaires pour protéger les tourbières du Small Tea Field et du Large Tea Field.

En espérant que vous porterez une attention particulière à cette demande, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.



Monique Poulin

Département d'écologie
forestière
Université d'Helsinki
Helsinki, P.O. Box 27
FIN-00014
Finlande
Tél. : +358-9-191-58156
Télécopieur : +358-9-191-58100
Monique.poulin@helsinki.fi



Line Rochefort

Directrice du Groupe de
recherche en écologie des
tourbières
Département de phytologie
Pavillon Paul-Comtois
Université Laval
Québec (Québec)
G1K 7P4
Tél. : 418 656-2131*2583
Télécopieur : 418 656-7856
Line.rochefort@plg.ulaval.ca

c.c. M. Ken Hamilton, président de l'Association pour la sauvegarde du lac Saint-François,

M. Pierre-Hugues Boisvenu, Directeur-régional pour la Montérégie, ministère de l'Environnement, Gouvernement du Québec

M. Alain Castagnier, maire de Saint-Anicet

Sainte-Foy, le 13 janvier 2003

Cité universitaire
Québec, Canada G1K 7P4

M. André Boisclair
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec, Québec
G1R 5V7

Objet: protection des milieux humides dans le bassin de la rivière La Guerre

Monsieur le Ministre,

Mon nom est Claude Lavoie, et je suis biologiste et professeur agrégé au Département d'aménagement du territoire de l'Université Laval. Je suis également chercheur au *Groupe de recherche en écologie des tourbières* et mon équipe effectue des travaux sur l'écologie, la restauration et la conservation des milieux humides depuis 1994. Je vous écris pour vous faire part de ma préoccupation quant à la protection des milieux humides du Québec méridional, et plus particulièrement de la région de la Montérégie.

J'ai pris connaissance dans un article du *Devoir (Montérégie : les saccages de milieux humides se poursuivent - 4 janvier 2003)* qu'une société d'élevage de bovins déboise un marécage du bassin de la rivière La Guerre, à Saint-Anicet, marécage qui voisine un site exceptionnel pour sa valeur écologique, soit la tourbière Small Tea Field. Or il semble que le Ministère de l'Environnement tarde à réagir pour interdire cette activité qui n'a pas reçu l'autorisation du Ministre.

Les milieux humides (marais, marécages, tourbières) sont des écosystèmes exceptionnels pour leur productivité et leur diversité biologique. Ils agissent comme filtres naturels, constituent des réserves d'eau douce non négligeables, sont des puits de carbone et servent de refuges fauniques et floristiques pour un grand nombre d'espèces. On estime que plus de 80% des milieux humides du Québec méridional ont disparus, surtout en raison d'activités agricoles. Dans le Haut-Saint-Laurent, où se trouve le bassin de la rivière La Guerre, les biologistes André Bouchard (Université de Montréal) et Martin Jean (Centre Saint-Laurent) estiment que plus de 70% de la superficie des tourbières Small et Large Tea Field a été transformée en champs agricoles. Ce sont pourtant des sites très riches en plantes rares et des écosystèmes forts peu communs en Montérégie. J'y ai moi-même effectué des travaux dans les années 1980. L'empiètement récent sur les marécages situés en périphérie constitue un autre pas vers la disparition de ces écosystèmes.

En mai 2002, j'ai assisté à un atelier sur la protection des milieux humides organisé par le Ministère de l'Environnement (Direction du patrimoine écologique). J'ai été enthousiasmé par la volonté manifeste des fonctionnaires du ministère de protéger les marais, marécages et tourbières de la province. J'ai aussi pris conscience du peu de moyens à leur disposition, et surtout de l'incohérence qui existe entre le Ministère de l'Environnement et le Ministère des Affaires municipales et plus particulièrement le Ministère de l'Agriculture en matière de protection des milieux humides (on protège d'un côté, on draine de l'autre...).

Le cas du bassin de la rivière La Guerre n'est pas unique. Dans le Bas-Saint-Laurent, où je travaille depuis une dizaine d'années, plus de 62% de la superficie des tourbières a été perturbée d'une manière ou d'une autre, surtout par l'industrie de la tourbe horticole. Il existe toutefois une différence notable entre les régions du Bas et du Haut-Saint-Laurent. Dans le Bas-Saint-Laurent, on peut restaurer les sites (les remettre dans un état voisin de ce qui était présent à l'origine) car il subsiste un dépôt de tourbe à la fin des activités d'extraction. Dans le Haut-Saint-Laurent, les impacts des activités agricoles sur les tourbières et autres milieux humides sont irréversibles...

Je vous saurais gré, Monsieur le Ministre, de bien vouloir mettre un frein aux activités menaçant les milieux humides du bassin de la rivière La Guerre et d'entreprendre dans les meilleurs délais des actions favorisant la conservation des tourbières Small et Large Tea Field. En outre, une politique concertée du Gouvernement du Québec en matière de protection des milieux humides (aucune perte nette) serait très justifiée à court terme. Il serait également important que les directions régionales du Ministère de l'Environnement soient sensibilisées à l'importance écologique des milieux humides et aient les moyens d'agir pour les protéger. Je suis bien sûr disposé à collaborer avec votre ministère pour vous aider dans cette entreprise si vous croyez que je puis être utile.

En espérant que vous serez en mesure d'agir dans les meilleurs délais, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes sentiments les meilleurs.



Claude Lavoie, Ph.D.
Professeur agrégé
Département d'aménagement
claude.lavoie@ame.ulaval.ca

cc. M. Ken Hamilton
Association pour la sauvegarde du lac Saint-François
M. Pierre-Hugues Boisvenu
Direction régionale du Ministère de l'Environnement – Montérégie
M. Alain Castagnier
Mairie de Saint-Anicet

Québec, le 29 janvier 2003

Monsieur André Boisclair
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30 ième étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec
G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

Permettez-moi de vous transmettre mon avis sur la faible volonté de votre ministère de protéger les milieux humides du Sud du Québec. J'en veux pour preuve les nombreux empiètements urbains et les aménagements agricoles inconsidérés autant dans les milieux riverains inondables que dans les bandes riveraines et les rares tourbières déjà dans un état de transformation avancé.

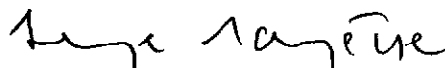
Il est tout de même étonnant de constater, encore aujourd'hui, combien nos élus municipaux ont la mémoire courte quant aux dangers et aux désagréments que représente, pour les citoyens, la construction domiciliaire dans des plaines de débordement. Non seulement cette pratique représente un risque économique, mais plus important encore une destruction des rares milieux naturels que la Montérégie et le Sud du Lac Saint-François peuvent prétendre posséder. Triste bilan pour un gouvernement qui fait les lois et qui ne les applique pas! Triste constatation également que de réaliser que les ministères appelés à collaborer, comme l'Agriculture et l'Environnement, ne se parlent guère, s'ignorent ou s'évitent.

À moins de trouver des espèces rares ou uniques au statut précaire, votre ministère ne semble pas accorder une priorité à la conservation des habitats naturels. Au rythme actuel, les habitats naturels de cette région seront choses du passé d'ici 10 ans. Après avoir éliminé la plus grande partie des forêts naturelles, il reste maintenant les habitats les plus répulsifs, comme les milieux humides, à modifier et aménager surtout pour la production agricole. Le déboisement en cours des dernières tourbières du Québec méridional, dont le Large Tea Field et le Small Tea Field, est inquiétant ! En tant que principal responsable de la publication d'un livre sur l'écologie des tourbières du Québec, publié en 2001 aux Presses de l'Université Laval, je vois déjà l'incapacité de mon collègue, spécialiste des tourbières du Sud du Québec, de traiter encore, dans 10 ans, du même sujet, à moins que le titre du chapitre s'intitule « Il était une fois les tourbières du Sud du Québec ».

S'il est une région où des mesures de protection et de conservation des milieux humides s'avèrent prioritaires, c'est bien celle du Sud du Québec, là où vivent la majeure partie de la population québécoise, là où la pression sur l'environnement est des plus dommageable. Il

me paraît nécessaire de corriger la situation le plus rapidement possible et d'agir au bénéfice de l'environnement dans une région qui en a un urgent besoin. À vouloir tout monnayer au bénéfice de la production agricole et de l'expansion urbaine, on risque de perdre davantage lorsque les fragiles équilibres écologiques maintenus par les milieux humides seront rompus.

En espérant que ces quelques propos sauront vous intéresser, veuillez croire, Monsieur le Ministre, en mes sentiments les plus cordiaux.



Serge Payette
Professeur d'écologie
Titulaire de la Chaire de recherche
nordique (du Conseil de recherche
en sciences naturelles et génie
du Canada)

cc M. Alain Castagnier
Maire
Municipalité de Saint-Anicet
335, Jules-Léger
Saint-Anicet
Québec J0S 1M0

M. Pierre-Hugues Boisvenu
Directeur régional
Ministère de l'Environnement
201, Place Charles-Lemoyne, 2 ième étage
Longueuil
Québec J4K 2T5

M. Ken Hamilton
Président
Association pour la Sauvegarde du Lac Saint-François
1562, Route 132
Poste restante
Saint-Anicet
Québec J0S 1M0



Gisèle Lamoureux

198, Chemin de la Grande-Croix
Saint-Henri-de-Lévis, Québec, G0R 2E8
(418) 882-0843 / 1688-0010 ou 882-6133
webec@globetrotter.qc.ca

Saint-Henri-de-Lévis, le vendredi 7 février 2003

Monsieur André Bouchard
Ministre de l'Environnement
Bâtiment Mario-Guyart, 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec, QC
G1R 5V7

Objet : Saccage d'un milieu humide en Montérégie

Monsieur le ministre de l'Environnement

Après avoir pris connaissance d'un article intitulé *Montérégie. Les saccages de milieux humides se poursuivent* et d'une lettre intitulée *Le ministère de l'Environnement est dans l'erreur*, tous deux publiés dans *Le Devoir* (les 4 et 23 janvier dernier), je me permets le commentaire suivant.

Il m'apparaît tout à fait extraordinaire que quiconque conteste l'expertise de monsieur André Bouchard, quant à savoir si le site désigné *Small Fox Field* est, oui ou non, une tourbière, un marais ou un marécage, c'est-à-dire un milieu humide protégé en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Monsieur Bouchard, directeur de l'Institut de recherche en biologie végétale de Montréal, est non seulement docteur en écologie végétale, mais il a une expérience d'une trentaine d'années en ce domaine. Alors, des tourbières, des marais et des marécages, il en a vu.

En 1987, il publiait une étude sur la végétation de deux tourbières, dont celle du *Small Fox Field* et en 2001, il contribuait à un volume de 624 pages sur *l'écologie des tourbières du Québec-Labrador*. Ce volume publie d'ailleurs une ancienne carte de 1863, portant la mention «*Tea Field Swamp*», un tel nom ne laissant aucun doute quant à l'origine organique des sols du site. Il me semble aussi évident que dans cette région, si proche de la Métropole et partout perturbée, un site non encore cultivé ne peut être qu'un milieu humide (ou très sec, ce qui n'est aucunement le cas), jusqu'à maintenant jugé impropre à l'agriculture... ou inapproprié pour servir de dépôt à fumier.

Je ne connais personne qui oserait contester l'expertise de monsieur André Bouchard sur ce terrain... mais à part quelqu'un de parfaitement

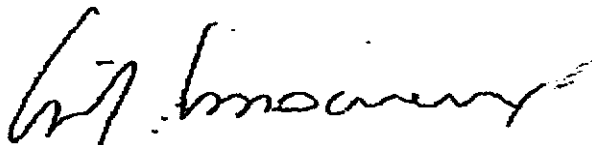
incompétent qui n'y connaîtrait strictement rien... ou qui a intérêt à prétendre le contraire de ce que dit monsieur Bouchard.

Permettez-moi de porter à votre connaissance que j'ai personnellement dirigé la production d'un livre de 400 pages, intitulé *Plantes sauvages des lacs, rivières et tourbières*. Il y est abondamment question des habitats que sont les tourbières, marais et marécages. Vous devinez que pour photographier les plantes de ces habitats, j'ai aussi vu beaucoup de tourbières, marais et marécages. Dont le *Small Test Field*, que j'ai observé le 13 octobre dernier. alors que d'incroyables travaux avaient commencé à bouleverser ce milieu humide. Le sol organique, remouiné par la machinerie était parfaitement visible et reconnaissable... un véritable désastre pour cet habitat fragile.

Faut-il ajouter que pour des écologistes de la végétation, tels monsieur Bouchard et moi-même, il n'est pas plus difficile de reconnaître une tourbière, un marais ou un marécage que pour un Québécois moyen de distinguer un pissenlit d'un érable?

Vous pouvez choisir, monsieur le ministre, d'attendre au printemps pour envoyer des experts sur le terrain... ou demander immédiatement à vos experts s'ils se fient aux affirmations et à la compétence d'André Bouchard et de Gisèle Lamoureux, qui cumulent une soixantaine d'années d'expérience dans ce domaine. Il vous restera à prouver que votre ministère désire vraiment protéger les milieux extrêmement productifs, mais sensibles, que sont les tourbières, les marais et les marécages de notre pays et qu'il a le pouvoir de le faire, quelles que soient les circonstances. J'ose espérer que vous n'autoriserez pas la destruction de ce joyau mais que vous en commanderez sa restauration par les intervenants fautifs — qui ont agi sans l'autorisation requise de votre ministère, j'espère aussi que vous prendrez des mesures suffisamment énergiques pour conserver le peu de milieux humides qui survivent dans cette région et dissuader toute action néfaste.

Veillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments respectueux,



Gisèle Lamoureux

Botaniste-écologiste,

Coordonnatrice du Groupe Fleurbec

Docteure ès sciences Honoris causa

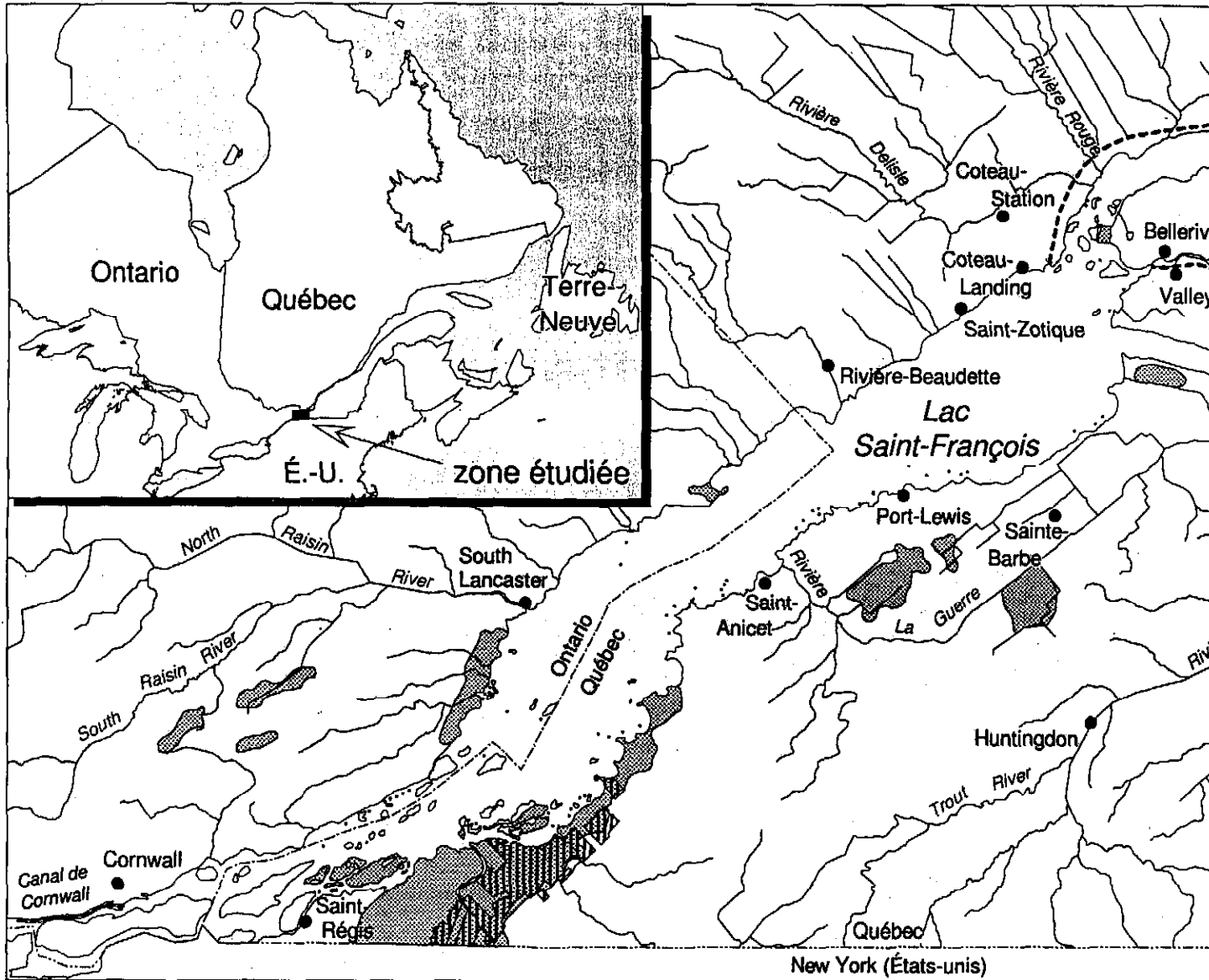
Membre de l'Ordre du Canada et de l'Ordre national du Québec

cc

Pierre-Hugues Boisvenu, Directeur régional, min. de l'Environnement

Alain Castagnier, maire de Saint-Arlicet

Ken Hamilton, président, Association pour la sauvegarde du lac Saint-François



sources : Énergie, Mines et Ressources Canada, Cartes topogra